

Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 dont 21 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le quinze février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)		

05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

Délibération n°20240215-011 / 7.5.3

Subvention exceptionnelle pour Enzo DORI – sportif de haut niveau

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de la Commission « Sport et Vie Associative », qui s'est réunie le 15 janvier 2024 ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'association dans son action ;

Le jeune marcylois, Enzo DORI, né en 2014, classé au sein du Top 25. Il se situe au 4^{ème} rang Régional et fait également parti du Pôle performance du Golf de La Tour de Salvagny.

Une association a été créée pour permettre à Enzo d'atteindre ses objectifs de performance, grâce à ce dispositif certaines entreprises ont déjà signé un contrat partenarial.

La demande d'aide impliquera une contrepartie vis-à-vis de la commune :

⇒ Une animation pour la Ville de Marcy l'Étoile telle que la participation d'Enzo à la fête du sport et / ou sa participation au Téléthon 2024.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à Enzo DORI, représenté par son association, d'un montant de 500euros.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le versement de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention à hauteur de 500 € ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nathalie EYNARD.